République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Procès verbal

Le vendredi 12 juin 2026 à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier BUXEDA (CC du Limouxin).

Secrétaire de la séance : Jean-Marc WAGNER (CC du Limouxin)

Présents : Pierre BARDIES (CC du Limouxin), Jean-Louis ARIBAUD (Carcassonne Agglo), Didier BUXEDA (CC du Limouxin), Jean-Louis CARBONNEL (CC du Limouxin), Alain COSTES (CC du Limouxin), David FERNANDEZ (CC Pyrénées Audoises), Jean-Régis GUICHOU (Carcassonne Agglo), Alain CHANAUD (CC Pyrénées Audoises), Rose-Marie MANAUD (CC Pyrénées Audoises), Daniel ALBERT (CC du Limouxin), Sege BELARD (CC du Limouxin), Aimé MUNOZ (CC du Limouxin), Francis PAGES (CC du Limouxin), Marie-Christine PALOMINO (CC du Limouxin), Nicole SOCQUET-JUGLARD (CC du Limouxin), Jean-Marc WAGNER (CC du Limouxin), Raynald LAUMONT (Carcassonne Agglo), Thierry LECINA (Carcassonne Agglo), Jean-Pierre THILVERT (Carcassonne Agglo), Paul PAINCO (CC Piège Lauragais Malepère), Alain BOUILLE (CC du Limouxin), Elise LABYE (CC Pyrénées Audoises), Sauveur TRANIELLO (CC Pyrénées Audoises), Alfred VISMARA (CC Pyrénées Audoises), Philippe ANDRIEU (CC du Limouxin), Anne-Marie COMBES (CC du Limouxin)
Représentés : Jacques GALY (CC Pyrénées Audoises) représenté par Elise LABYE (CC Pyrénées Audoises), Rolland MAZET (Carcassonne Agglo) représenté par Jean-Louis ARIBAUD (Carcassonne Agglo)
Absents et excusés : Pierre DURAND (CC du Limouxin), Francis MAGDALOU (CC Haute Ariège), Michel GARCIA (CC Pyrénées Catalanes), Francis SAVY (CC Pyrénées Audoises), André CALVET (CC du Limouxin), Christian DUBUC (CC Haute Ariège), Georges BENNAVAIL (CC Pyrénées Audoises), Yves RAYNAUD (CC Pyrénées Audoises), Anthony SANCHEZ (CC Pyrénées Audoises), Jean LAFFONT (CC du Limouxin), Christophe BARBIER (Carcassonne Agglo), Martine CLERGUE (Carcassonne Agglo), David N'DIAYE (Carcassonne Agglo), Brigitte ORTEGA (Carcassonne Agglo), Christophe CUXAC (CC du Limouxin), Jean-Jacques LAIRE (CC Lézignanaise Corbière Minervois), Philippe LACOMBE (CC Lézignanaise Corbière Minervois), Dominique LAPORTE (CC Pyrénées Catalanes), Patrice GAUX (CC Pyrénées Catalanes), Serge VAILLS (CC Pyrénées Catalanes), Stéphanie PRUDENTOS (CC Pyrénées Catalanes), Pierre BATAILLE (CC Pyrénées Catalanes), Henri PUIGREDO (CC Pyrénées Catalanes), Michel POUDADE (CC Pyrénées Catalanes), Jacques CAYROL (CC Haute Ariège), Alain BENET (CC Pyrénées Audoises), Jean-Louis COSTES (CC Pyrénées Audoises), Carole OLEKNOVITCH (CC Pyrénées Audoises), Cédric PLICHARD (CC Pyrénées Audoises), Lucien RIVIE (CC Pyrénées Audoises), Jean-François SANCHE (CC Haute Ariège), Dominique AZAM (CC du Limouxin), Frédéric BELOTTI (CC du Limouxin), Olivier BUSCAIL (CC du Limouxin), Sabine JEANNOT (CC du Limouxin), Jean LABADIE (CC du Limouxin), Claude MARTY (CC du Limouxin), Thierry PEINADO (CC du Limouxin), Frédéric SADORI (CC du Limouxin), Séverine SERRUS (CC du Limouxin), Anne VALMIGERE (CC du Limouxin), Jean-Louis BAURES (CC Piege-Lauraguais-Malepère), Thibault IBANEZ (Carcassonne Agglo), René MILHAU (Carcassonne Agglo), Patrick SCHMITZ (Carcassonne Agglo), Pierre Thomas ESCANDE (Carcassonne Agglo), Guillaume CAMPOY (Carcassonne Agglo), Patricia DHUMEZ (Carcassonne Agglo), Frédéric

FILLAQUIER (Carcassonne Agglo), Alain COSTESEQUE (Carcassonne Agglo), Emilie PLAS (Carcassonne Agglo), Toni CARVAJAL (Carcassonne Agglo)

Ordre du jour *:*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026,
2. Approbation du Compte financier Unique 2025,
3. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
4. Modification des représentants au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières,
5. Modification de la délibération 2025_36 du 22 décembre 2025 relative à l'acquisition d'un tracteur forestier et ses équipements ;
6. Modification de la délibération 2025_37 du 22 décembre 2025 relative à l'atterrissement de Ladern-sur-Lauquet,
7. Questions diverses.

Délibérations du conseil *:*

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 18 mai 2026 (N° DE_034_2026)

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Syndical.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du18 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers syndicaux,

Vu le procès-verbal du Comité syndical du 18 mai 2026,

Vu l'absence de remarque,

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

VALIDE le procès-verbal du Comité syndical du 18 mai 2026

Délibération : adoptée

Désignation des membres de la comission d'appel d'offres (CAO) (N° DE_035_2026)

En raison de l'élection de la nouvelle assemblée délibérante du SMAH HVA, il est nécessaire de constituer la Commission d'Appel d'Offres et de procéder à l'élection de ses membres.

Vu la délibération du Comité syndical approuvant les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'offres pouvant siéger en jury d'appel d'offres ;

Le Président du S.M.A.H. de la Haute Vallée de l'Aude propose d'élire 5 titulaires et 5 suppléants

pour constituer la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés formalisés et accords-cadres de travaux, fournitures et services et pour siéger en jury dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FERNANDEZ David	CALVET André
GUICHOU Jean-Régis	ARIBAUD Jean-Louis
COSTES Alain	GALY Jacques
BUXEDA Didier	SAVY Francis
CARBONNEL Jean-Louis	CHANAUD Alain

Délibération : adoptée

Modification de la délibération DE 2025 36 du 22 décembre 2025 relative à l'acquisition d'un tracteur forestier et de ses équipements (N° DE_036_2026)

Au vu de la montée en puissance des actions de l'équipe en régie, notamment par l'acquisition de plusieurs espaces de bon fonctionnement dont il convient d'assurer l'entretien périodique, la restauration et la gestion de zones humides et les programmes d'entretien de la ripisylve par Déclaration d'Intérêt Général, il serait nécessaire de faire l'acquisition d'un second **tracteur forestier**.

Comme le premier, il sera nécessaire de le pourvoir **d'outillage optionnel, à savoir : une grue, un treuil et un broyeur forestier.**

Le montant prévu sur la délibération 2025_36 était de 200 000 € H.T. or au vu de l'inflation galopante des matières premières et produits manufacturés il convient de porter le montant prévisionnel à **300 000 € H.T**.

Après consultation, L'Agence de l'Eau ne finance plus le matériel aussi le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **50%** par le Département de l'Aude, **les 50% restants** seraient à la charge du syndicat :

Le Département de l'Aude 150 000 € 50%,

Autofinancement 150 000 € 50%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux acquisitions du tracteur forestier et ses équipements et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Délibération : adoptée

Modification de la délibération DE 2024 25 du 19 septembre 2025 relative aux travaux d'atterrissements de Ladern-sur-Lauquet (N° DE_037_2026)

Suite au refus de l'Agence de l'Eau, lors du dernier CD GEMAPI, de financer cette opération, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel.

Le montant prévisionnel pour l'atterrissement de Ladern sur Lauquet est de **20 000 €.**

Plan de financement prévisionnel : Département de l'Aude 50%

Autofinancement : 50%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants du SMAH HVA à lAssemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_039_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du SMAH HVA au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du SMAH HVA au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M.BUXEDA Didier , 1er vice-président**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme SOCQUET-JUGLARD Nicole, titulaire**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Modification de la délibération DE 025 2026 du 18 mai 2026 : Désignation des délégués au SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) (N° DE_040_2026)

Vu le procès-verbal de l'installation du président et l'élection des membres du bureau et des vice-présidents en date du 18/05/2026 ;

Vu la délibération DE_025_2026 du 18 mai 2026 portant désignation des délégués au SMMAR;

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3744 en date du 9 décembre 2004 portant adhésion du S.M.A.H. de la Haute Vallée de l'Aude au S.M.M.A.R et à l'article 5 des statuts du SMMAR, il est proposé de nommer 4 délégués titulaires et 4 suppléants pour représenter le SMAH HVA au sein des comités syndicaux de l'EPTB.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ELIT les membres suivants :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
BARDIES Pierre	ARIBAUD Jean-Louis
CARBONNEL Jean-Louis	BUXEDA Didier
FERNANDEZ David	GALY Jacques
GUICHOU Jean-Régis	CALVET André

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte financier unique CFU- SMAH HAUTE-VALLEE AUDE LIMOUX 2025 (N° DE_041_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Vu le courrier reçu de la Sous-Préfecture de Limoux en date du 06 mai 2026 avec pour objet "contrôle budgétaire 2026" qui entache d'illégalité la délibération DE_2026_012 sur le compte financier unique CFU- SMAH HAUTE-VALLEE AUDE LIMOUX 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	886 855,89	251 413,43	0,00	251 413,43	886 855,89
Opérations exercice	973 227,42	1 096 008,73	621 746,11	478 960,14	1 594 973,53	1 574 968,87

Total	973 227,42	1 982 864,62	873 159,54	478 960,14	1 846 386,96	2 461 824,76
Résultat de clôture		1 009 637,20	394 199,40			615 437,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	20 952,00	334 692,00	20 952,00	334 692,00
Total cumulé	0,00	1 009 637,20	415 151,40	334 692,00	20 952,00	950 129,80
Résultat définitif		1 009 637,20	80 459,40			929 177,80

Pierre BARDIES se retire et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical réuni et présidé par Pierre BARDIES vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Pierre BARDIES pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Didier BUXEDA (CC du Limouxin)
Président de séance

Jean-Marc WAGNER (CC du Limouxin)
Secrétaire de séance